

Institutionnalisation

I'ONG MAZAVA



l'ONG dénommée **MAZAVA** (**MA**natsara ny tany sy ny **ZA**vamaniry ho an'ny **VA**hoaka) a été constituée et a reçu son agrément suivant récépissé n° 01/01 07 du 13 mars 2007.

Pourquoi institutionnalisation?

Objectifs :

Pérennisation de la LAE

Création d'une structure autonome qui

Assumera la poursuite des actions de LAE

(sans oublier la sécurité d'emploi pour les membres de l'équipe)

L'institutionnalisation de la LAE à Marovoay est le résultat d'un processus assez long préparé au niveau de l'équipe elle-même.

Le processus de mise en place

En juin 2003:

Une première mission d'appui qui avait définie la conception et l'orientation générales comme base de discussion entre tous les acteurs.

Décision:

Transfert de l'antenne 1 en ONG:

« Une ONG paraît la forme la mieux adaptée à son institutionnalisation locale, car la gestion d'une telle organisation est souple et elle permettra de responsabiliser davantage les groupes cibles.

Les groupements de LAE existants seront appuyés pour aboutir à une autonomie totale et pour se faire engager lors de la constitution d'une ONG et d'organisations supra.

En mars 2005

La deuxième mission avait produit une base de planification concrète.

Lors de cette deuxième mission, les consultants ont essayé, conjointement avec l'équipe du PLAÉ, d'accomplir les activités suivantes :

- faciliter la compréhension et l'appropriation de la structure autonome auprès des membres adhérents et autres acteurs,
- concrétiser la structure de l'ONG (nombre de participants dans chacun de ces organismes, répartition des compétences / capacités dans les différentes structures, etc.), et
- définir et planifier les besoins d'appui à venir pour l'ONG et leurs membres adhérents (Groupements Paysans LAE, Association des Techniciens).

Le processus de mise en place

depuis 2005:

Constitution d'un comité préparatoire
composé de 15 membres:

- 09 villageois (3 par zone)
- 04 membres de l'équipe technique
- 01 représentant des autorités
- 01 représentant de l'UC

Sa mission consistait à :

- Élaborer les statuts et le règlement intérieur de l'ONG
- Définir la structure de l'ONG
- Définir les critères d'adhésion
- Dépouiller les demandes d'adhésion
- Préparer la mise en place des structures intermédiaires
- Mettre en œuvre les élections des représentants à la structure intermédiaire

Définition de l'ONG:

ONG de lutte anti érosive

Pour arriver à une autonomie des groupements de LAE et à l'institutionnalisation de la LAE, il est nécessaire de créer un dynamisme interne et permanent. La création d'une ONG est une démarche organisationnelle importante. Le PLAE 2 aura une structure organisationnelle différente en intégrant le PLAE 1 de Marovoay et son équipe, qui évolueront ultérieurement vers un statut d'ONG. Cette dernière devrait fonctionner avec et pour les groupements actifs et motivés en LAE.

Buts et Objectifs

L'ONG contribue au développement socio-économique du monde rural, notamment à travers la pérennisation et extensions des actions de lutte antiérosives avec le renforcement des compétences organisationnelles et techniques envers les partenaires

Le montage

